

Règlement officiel de l'élection des députés juniors de la 10ème Circonscription

Ce présent règlement détermine les modalités de l'élection du député junior et de son suppléant de la 10ème circonscription des Français de l'Étranger, organisée par la députée, Mme Amélia Lakrafi. Cette élection se fait pour un mandat d'un an et donne le droit à un voyage à Paris pour découvrir la vie d'un député de l'intérieur pour le vainqueur.

Participation à l'élection

La participation à l'élection, comme électeur et comme candidat implique l'acceptation totale de ce présent règlement après en avoir pris connaissance.

Sont autorisés à participer à l'élection, comme candidats et comme votants, tous les jeunes de 14 à 18 ans pouvant justifier d'un enregistrement d'eux ou de leurs parents au registre consulaire des Français de l'étranger ou de démarches en cours pour cet enregistrement dans les pays faisant partie de la 10ème circonscription des Français de l'étranger.

Inscription sur le registre électoral

Pour voter, ces jeunes doivent d'abord s'inscrire sur la liste électorale spécifique à l'élection jusqu'au 18 Octobre 2018 inclus.

Pour cela, le jeune électeur devra envoyer un e-mail à l'adresse lec.deputejunior10@gmail.com avec:

- son nom
- son/ses prénoms
- son pays de résidence
- son adresse mail
- une preuve d'inscription ou de démarche en cours d'inscription au registre consulaire des Français de l'étranger de lui-même ou de ses parents.

Attention c'est sur l'adresse e-mail contenue dans le message que le jeune électeur recevra le lien à partir duquel il pourra voter le jour de l'élection.

Toute personne ne justifiant pas de l'âge et de l'inscription ou de démarches au registre consulaire sera retirée de la liste électorale et ne pourra participer à l'élection.

Toutes les informations collectées lors de cette inscription le sont par l'équipe d'organisation du concours, elles ne donneront pas lieu à la création d'un fichier mais serviront uniquement aux besoins du concours pour la vérification du respect des critères, l'information des candidats et des électeurs et la publication des candidatures. Les informations recueillies ne peuvent servir qu'à l'organisation du concours et seront supprimées dès la fin du concours.

Vous pouvez demander à supprimer vos informations personnelles à tout moment en contactant l'adresse orga.deputejunior10@gmail.com et prendre connaissance de vos droits concernant vos informations personnelles sur le site de la CNIL www.cnil.fr

Candidature à l'élection

Seules les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale pourront présenter leurs candidatures.

Le dépôt des candidatures peut se faire jusqu'au 30 Septembre 2018 inclus.

Chaque candidat doit se présenter en binôme avec un suppléant d'un pays de la circonscription.

Afin de déposer sa candidature, le jeune doit d'abord remplir le formulaire de candidature à l'élection, qui sera envoyé à tous les inscrits sur la liste électorale automatiquement après leur inscription.

Le candidat devra de plus envoyer à l'adresse candidat.deputejunior10@gmail.com

- une profession de foi, lui permettant de se présenter à ses électeurs
- une petite biographie
- une pièce d'identité en cours de validité
- une pièce d'identité en cours de validité de son suppléant
- un accord écrit de son suppléant
- un visuel de campagne
- son idée de programme pour la France et les Français de l'Etranger s'il était élu.

Mme Lakrafi, députée des français de l'étranger, portera les meilleures idées au sein de l'Assemblée nationale.

Ces documents, à l'exception des pièces d'identité et de l'accord écrit du suppléant, seront utilisés sur la page officielle pour annoncer la candidature du candidat et être la base de sa communication lors de sa campagne.

L'élection est soumise à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Toute personne ne justifiant pas de l'âge, de l'inscription ou de démarches au registre consulaire, ne pourra être candidat et ne pourra faire campagne.

Organisation de l'élection

L'élection aura lieu le 20 Octobre 2018 puis le 31 Octobre 2018.

Comme pour les vrais députés c'est un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours sur toute la circonscription.

En cas de majorité absolue (plus de 50% des voix) à la fin du 1er tour, le candidat est directement élu sans qu'il n'y ai de 2nd tour.

Le dépouillage des votes se fera le lendemain du jour de l'élection pour les 2 tours et le résultat sera publié dans les deux jours qui suivent.

Le vainqueur de l'élection sera contacté dans les 5 jours suivant la publication des résultats officiels afin de se voir notifier officiellement sa victoire et son lot et d'organiser le voyage.

Organisation de la Campagne

La campagne se tiendra du 1er Octobre au 20 Octobre 2018

Toutes les communications tenant à la campagne doivent se faire sur la page officielle qui y est dédiée sur Facebook et peut-être ensuite partagées à partir de la page officielle sur les différents réseaux sociaux personnels.

Pour toute publication de communication de campagne sur la page officielle Facebook de l'élection, le candidat doit envoyer ce qu'il veut publier à l'adresse mail candidat.deputéjunior10@gmail.com afin qu'elle soit validée puis publiée par l'Organisation de l'élection sur la page officielle de l'élection.

Le candidat devra respecter les valeurs démocratiques, de respect, de tolérance, d'écoute vis à vis des autres candidats.

Tout manquement à la loi et toute publication d'insultes, d'injures, de messages à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou misogyne ainsi que la promotion de la violence ou d'idéologies totalitaires, qu'ils soient sur la page officielle ou sur les différents réseaux sociaux des candidats feront l'objet d'une interdiction immédiate de participation à l'élection.

Cependant l'Organisation ne peut être tenue pour responsable des publications relatives à la campagne qui ne sont pas publiées sur la page officielle de l'élection.

Chaque candidat pourra exprimer ses idées et tenter de convaincre les autres sur la page officielle de l'élection sur Facebook afin que ses propositions soient visibles par tous ceux qui prendront part à l'élection.

Dotation

Ceci est un jeu-concours, le candidat vainqueur n'aura pas de fonction réelle, ni de rôle de représentation.

La dotation de cette élection pour le vainqueur est une venue à Paris de 4 jours et 3 nuits pour vivre la vie d'un député en suivant Mme Lakrafi dans sa vie de députée à l'Assemblée, en assistant aux séances en hémicycle, aux différentes réunions à l'assemblée, à ses rendez-vous en plus de visites culturelles.

Sous réserve d'évènements imprévus, l'Organisation se réserve le droit de modifier ce lot mais en gardera l'esprit.